

REGLEMENT TRJV 2025

(Sous l'égide du Comité Région SUD de la FFC)

1- DEFINITION

La Fédération Française de Cyclisme par l'intermédiaire du Comité Région Sud met en compétition le « Trophée Régional des Jeunes Vététistes – TRJV ».

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

La seule autorité compétente sera celle des commissaires pour l'application du présent règlement.

2- PARTICIPATION

Le TRJV est ouvert à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC, ou d'une licence accueil (validité 1 mois). Un licencié d'un autre comité FFC, ne pourra pas être intégré au classement général du TRJV.

Un pilote qui n'a pas participé à l'épreuve du matin, ne peut EN AUCUN CAS s'engager pour l'épreuve de l'après-midi.

3- CATEGORIES

Seules les catégories suivantes ont le droit de participer au classement du TRJV : Garçons et Filles Pupilles U11, benjamins U13, minimes U15, cadets U17

L'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

4- ENGAGEMENTS – RESULTATS

Le Comité Région Sud FFC autorise le Club organisateur à demander aux concurrents un droit d'inscription de 13€.

Le club organisateur s'engage à régler les frais de déplacement forfaitaire du commissaire, Président de Jury (50€/jour ainsi qu'un dédommagement kilométrique équivalent à 0,20€ du km), les frais forfaitaires pour l'informatique de 185 € ainsi que ses frais kilométriques (géré par Bastien Roure), et l'obligation d'un dispositif de premiers secours.

Manche sur 2 jours : les frais forfaitaires d'informatique seront de 185€ pour Bastien Roure ainsi que l'obligation de pourvoir un hébergement pour l'arbitre et le responsable informatique, à défaut les frais engendrés seront facturés à l'organisateur.

Les résultats de l'épreuve, ainsi que le classement général provisoire seront diffusés à l'ensemble des clubs ayant participé à celle-ci, à leur demande par courrier électronique, dès le soir de l'épreuve.

La validation, sera effective dès parution sur le site Internet du comité Régional.

5- MATERIEL & MARQUAGE DE COURSE

Le même VTT doit être utilisé lors d'une manche comportant plusieurs épreuves, des contrôles auront lieu pour chaque épreuve.

Le MÊME VTT doit être utilisé pour **TOUTES LES MANCHES** pour prétendre à la sélection régionale.

Les VTT trial sont INTERDITS. Pour toutes les épreuves, la présence d'une selle, d'une chaîne et d'un dérailleur en état de fonctionnement est obligatoire.

Les concurrents devront porter obligatoirement de façon très visible les autocollants et les plaques de cadres portant le nom du sponsor. Le non-respect de ces emplacements réservés entraînera le refus de départ.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels et des protections qu'ils utilisent.

6- ACCUEIL, CONTROLE et ATTRIBUTION DES NUMEROS

Les inscriptions se feront sur le site Sportips jusqu'au vendredi 14h précédent la course.

Les inscriptions sur place sont interdites. Toutefois, l'arbitre, le responsable informatique en accord avec l'organisateur pourront étudier une demande éventuelle d'inscription sur place moyennant une majoration de 10€ à verser aux arbitres et au responsable informatique.

Chaque concurrent doit se présenter aux engagements pour attester de sa présence, un responsable le notera sur la feuille d'émargement.

LES PLAQUES UTILISEES SONT CELLES DE LA COUPE Région Sud XCO, C'EST LA MÊME PLAQUE POUR LES 2 COMPETITIONS.

Les nouveaux participants devront s'acquitter de la somme de 2€ afin d'obtenir leur plaque pour l'année qui deviendra leur propriété.

7- CONTROLE et CLASSEMENTS DES EPREUVES

Le commissaire désigné par le Comité Régional Sud est chargé de valider chaque manche en tant que Président de jury, et ce, en collaboration avec les responsables des classements informatiques.

A – LE CROSS COUNTRY (XCO)

Pour 2025, le XCO sera pris sur les manches de la Coupe Région Sud XCO, les 5 meilleures manches (comprenant le championnat régional) seront retenues pour le classement général et la sélection.

B - LE TRIAL "OPEN FREE"

Chaque club devra fournir un arbitre formé pour l'arbitrage des zones de trial. Pour chaque arbitre fourni, le club se verra attribuer un bonus de 20 points au classement général des clubs, à défaut, il se verra amputer de 10 points.

Le VTT Trial TRJV, consiste à franchir des portes **ou secteurs** en terrain naturel ou artificiel, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Les zones sont constituées de différentes portes **ou secteurs** qui, une fois franchis, rapportent des points. Chaque zone comportera un maximum de 31 points

B1-CARACTERISTIQUES

Le parcours se situera sur terrain accidenté permettant les tracés de zones techniques. Un cheminement VTT de type liaison permettra de rallier l'ensemble des zones.

B2- EQUIPEMENT

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Pour toutes les épreuves, la présence d'une selle et d'un dérailleur en état de fonctionnement est obligatoire.

Seul l'usage des pédales plates, démunies de cale-pieds, est obligatoire.

Le port des gants est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

B3. CARTON DE POINTAGE

Un carton de pointage récapitulatif des points à obtenir et des pénalités reçues sera remis à chaque coureur au début de chaque tour.

L'horaire de début et l'ordre de passage des coureurs dans les zones sera celui noté sur le carton par l'arbitre.

Le carton sera confié au responsable (arbitre) de la zone AVANT la reconnaissance. Le pilote pourra prendre en photo le carton avec ses résultats. Ces cartons seront ramenés par les concurrents et remis au secrétariat du TRJV à la fin de chaque tour.

Les participants disposent **de 2 heures maximum pour terminer les 4 zones (1 tour)**, au-delà de ce délai les cartons acceptés par les arbitres seront imputés d'un point toutes les minutes de retard.

Le carton de pointage pourra être remplacé par un pointage informatique type tablette, permettant la gestion des résultats.

B4 - FORMAT DE COURSE

Le VTT Trial TRJV se dispute sur un circuit de 4 zones avec un seul passage par zone (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps global de course en fonction des contraintes). Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Il devra rendre sa fiche de pointage à la Direction de Course. Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages.

Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et prodiguer des conseils (positions ou autre) au concurrent engagé dans la zone. Le suiveur devra demander à l'arbitre de zone l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.

Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages.

B5 – ZONES

B5-1- PRÉSENTATION

Le VTT Trial TRJV, consiste à franchir des portes **ou secteurs** naturels ou artificiels dans un espace délimité appelé zone, en faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Ces zones sont constituées de différentes portes qui, une fois franchies, rapportent des points. Chaque zone comportera un maximum de 31 pts. L'inter zone devra être d'une distance suffisante afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve.

B5-2- ENTRÉE DE ZONE

Il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ et à l'entrée de zone.

On est entré dans la zone lorsque l'axe de la roue arrière franchit la ligne de départ.

On est sorti de la zone lorsque l'axe de la roue arrière franchit la ligne d'arrivée.

Le coureur a la possibilité de prendre de l'élan avec accord du juge de zone.

B5-3- PORTES ou SECTEUR

Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes.

Secteur : le secteur correspond à une porte qui comporte une entrée et une sortie. Il est matérialisé par des triangles noirs avec un marquage E (Entrée) et un marquage S (Sortie).

Elles ont 3 valeurs différentes :

- Flèches rouges : 10 points, 1 porte par zone (10 pts)
- Flèches bleues : 5 points, 3 portes par zone (15 pts)
- Flèches vertes : 3 points, 2 portes par zone (6 pts)

Les portes/**secteur** sont numérotés et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation et ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte 4, il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3. De même, il ne peut pas repasser une porte déjà franchie, y compris lors de son cheminement.

Le pilote est libre de franchir les portes **ou secteurs** qu'il souhaite ou qu'il a choisis.

Aucun appui n'est autorisé pour valider le secteur. En cas d'échec, le pilote reprend son cheminement à la porte suivante.

B5-4- TEMPS DE RÉFÉRENCE PAR ZONE

Le pilote dispose de 2 minutes pour parcourir chaque zone. S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2 minutes. Au coup de sifflet de l'arbitre, il doit quitter la section sans franchir d'autre porte (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps des zones en fonction des contraintes).

B6 - DÉCOMPTE DES POINTS

Le pilote est libre de franchir les portes **ou secteur** qu'il souhaite ou qu'il a choisis. A chaque passage d'une porte **ou secteur**, il marque les points de la porte **ou secteur** franchi.

***Important :** Si le pilote utilise un appui pour passer le vélo dans la porte **ou le secteur** (pied d'assurage par exemple), les points de cette porte ne sont pas comptés. Par contre, il prend une pénalité.*

S'il ne passe aucune porte **ou secteur**, il totalise 0 point. Pour que les points de la porte **ou secteur** soient comptés il faut que le pilote et le vélo soient entièrement passés dans la porte **ou franchis entièrement le secteur** (point de référence : axe de la roue arrière). Tant que la porte **ou le secteur** n'est pas complètement franchie les « retours en arrière » sont autorisés.

Le pilote qui survole une flèche avec son vélo ou avec son corps ne marque pas les points de cette porte **ou secteur** mais peut continuer son évolution dans la zone. Il conserve également toutes ses bonifications.

Le pilote qui fait chuter ou déplacer une flèche avec son vélo ou avec son corps arrête sa progression dans la zone, et marque les points déjà validés dans la zone.

B7 - ARRÊT DU COMPTAGE DES POINTS

L'arrêt du comptage des points se fait dans les conditions ci-après :

- 5 pénalités : le pilote arrête son évolution mais garde les points acquis des portes **ou secteur** passées

Sortie de zone : le pilote comptabilise les points et les pénalités acquis dans la zone

Le pilote **conserve les points acquis et quitte la zone immédiatement** si :

- Franchissement de la zone avec 5 appuis
- Non-respect de l'ordre de passage des portes
- Passer une porte à l'envers
- Passer une porte déjà franchie
- Passer par-dessus, par-dessous ou déchirer les limites matérialisées de la zone (rubalise). Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo.
- Poser les deux pieds en même temps sur le sol ou sur un obstacle (sauf sur incident mécanique).
- Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui.
- Roue avant en dehors du portique d'entrée. Lorsque, après l'entrée dans la zone, l'axe de roue avant ressort du portique.
- Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo
- Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle
- Dépassement du temps imparti.
- **Tout contact physique entre le pilote ou son vélo et son accompagnateur.**
- **2 appuis simultanés**
- **Chute ou déplacement de flèche.**

B8 – APPUIS PASSAGES DES PORTES

Est considéré comme un appui :

- Tout contact sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo à l'intérieur ou à l'extérieur des limites, excepté les pneus à l'intérieur des limites.
- Appui (et non contact lors du pédalage) d'une pédale et/ou de la protection, sur le sol ou sur l'obstacle avec ou sans mouvement du vélo.

Appui = Partie du corps ou du cycle, excepté le pneu.

Le fait de toucher un arbre, un rocher ou un autre obstacle avec une partie du corps ou du cycle sans qu'il y ait arrêt de la progression ne donnera pas lieu à un échec sur la porte/**secteur**. Par contre, si cet appui permet de retrouver un équilibre compromis, il sera pénalisé par un échec sur la porte concerné.

- Il est permis de frôler avec le corps pendant le mouvement du vélo
- Il est permis de tourner le pied sur place et non de piétiner.

Chaque appui est appelé pénalité. Pour chaque zone, le pilote ne peut dépasser 5 pénalités (arrivé à ce stade : arrêt du comptage des points, sortie de zone immédiate).

Pour chaque zone, le nombre de pénalités reçues sera noté sur le carton de pointage tout comme les points acquis.

Actions qui valent 1 pénalité

- Appui à l'extérieur des limites de la zone
- Appui à l'intérieur des limites de la zone
- Tourner le pied sur place avec translation du pied (avec déplacement de la position)

Le maximum de points acquis par zone est donc de 31.

B9 - RECONNAISSANCE DES ZONES

Un temps de 5 minutes maximum est imparti.

A pied uniquement soit derrière un concurrent (sans en gêner l'évolution) soit par petits groupes, **uniquement** après avoir remis son carton à l'arbitre de zone et demander son autorisation.

AUCUNE RECONNAISSANCE LA VEILLE N'EST AUTORISÉE

B10 - INCIDENT MÉCANIQUE

En cas d'incident mécanique, saut de chaîne, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent signale le besoin de réparer à l'arbitre de la zone. Le pilote pourra recevoir de l'aide pour effectuer cette réparation, et dispose de 5 minutes pour cela. Il reprendra sa progression à l'endroit et au temps exacts où il s'est arrêté. **INCIDENT MÉCANIQUE**

Si cet incident se passe dans la zone chronométrée, le chronomètre continue à tourner.

B11 - RUBALISE

Le concurrent peut pousser la rubalise, mais le fait de casser ou de dépasser la rubalise est considéré comme une faute. Le fait de passer l'axe de la roue avant ou arrière au-dessus d'une limite de zone sans toucher le sol est considéré comme une faute.

Le recul sur une porte déjà franchie n'est pas considéré comme une faute.

B12 - RÉCLAMATION

L'arbitre de zone est seul juge, aucune contestation sans preuve ne sera prise en compte en cours d'épreuve. Les réclamations vidéos ne feront pas office de preuve.

B13 - CLASSEMENT FINAL ÉPREUVE TRIAL

Le vainqueur de l'épreuve par catégorie est celui qui aura obtenu le plus de points.

En cas d'égalité entre 2 pilotes à la fin de la course, le pilote classé en premier est celui qui aura obtenu le moins de pénalité.

En cas de nouvelle égalité, les concurrents ex aequo recevront tous le même nombre de points, celui-ci correspondra à la place obtenue par l'ensemble des concurrents concernés.

En cas de nouvelle égalité et uniquement pour les 4 meilleurs pilotes du jour (podium), une zone chronométrée (la plus facile) sera désignée par l'arbitre en début d'épreuve afin que les 2 pilotes se départagent équitablement.

Les pilotes devront passer toutes les portes sans faute au cours de ce chronométrage. Le plus rapide sera classé en premier.

Pour les épreuves trial/trial, chaque manche sera considérée individuellement comme une manche à part entière, et compteront comme 2 manches de trial différentes, le cumul des 2 sera pris en compte pour le classement journalier.

Dans la « zone chrono », le temps sera compté depuis l'entrée en zone jusqu'à l'arrêt du comptage des points.

C - LA DESCENTE DH

C1- CARACTERISTIQUES

Le parcours « DESCENTE » sera choisi par ses critères techniques et privilégiant l'adresse et non la vitesse. Il ne comptera aucun obstacle abrupt nécessitant un franchissement aérien obligatoire. Il sera composé de portions de descente de dénivelé moyen sans obstacles et de zones de maniabilité à franchir à allure réduite.

La distance du tracé sera inférieure à 2,5 Kms pour toutes les catégories.

C1.1- MODIFICATIONS DE PARCOURS

A l'issue des reconnaissances officielles, le parcours ne devra plus subir de modifications, sauf cas de force majeure, laissé à l'appréciation du collège des commissaires en accord avec l'organisateur.

C1.2- CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage électronique par des cellules est obligatoire pour ces épreuves.

C1.3- ORDRE DE DÉPARTS

- 1^{er} départ : Pupilles
- 2^{ème} départ : Benjamins
- 3^{ème} départ : Minimes
- 4^{ème} départ : Cadets

Pour chaque catégorie, les coureurs s'élanceront dans l'ordre inverse du classement à l'issue de l'épreuve du matin ou du classement général. Chaque départ sera donné de 30s en 30s ou de 1mn en 1mn selon la configuration du tracé sur décision des commissaires.

C2- EQUIPEMENT

ATTENTION : L'ensemble des participants, coureurs et encadrement, devront disposer des équipements suivants aussi bien dans le cadre des reconnaissances que de la course :

- casque intégral monobloc homologué avec jugulaire attaché (norme officielle CE, EU ou autre Continent équivalent),
- protection dorsale, couvrant l'intégralité de la colonne vertébrale depuis les reins jusqu'au bas de la nuque,
- Manches longues,
- gants longs,
- coudières et genouillères,
- protège-tibias ou jambières complètes.

Les embouts de cintre devront être impérativement en place.

Les caméras sont strictement interdites.

Tout concurrent (e) ne disposant pas de l'équipement complet et des embouts de cintre se verra refuser le départ.

C2.1- VÉRIFICATIONS

Le port de ces équipements sera contrôlé au départ. Le non-respect de ces normes de sécurité entraînera un refus de départ de la part des commissaires.

C3- ESSAIS OFFICIELS & COURSE

Les essais officiels ne seront autorisés que pendant des plages horaires bien précises et annoncées par l'organisation dès le matin, les pilotes devront effectués au minimum 1 manche de reconnaissance, 2 au maximum.

Pour les épreuves DH/DH, et suivant les conditions (météo, incident de course...), les pilotes devront effectués pour la manche du matin au moins 1 reconnaissance (l'idéal étant 2) et 1 run, pour la manche de l'après-midi, 2 runs.

Pour toutes les manches, les participants devront obligatoirement portés l'ensemble des équipements cités au chapitre C2, sous peine de se voir refuser le départ.

Les reconnaissances ne pourront se dérouler qu'en présence de l'encadrement et de la sécurité mise en place par l'organisateur. **En dehors de ces plages l'accès au parcours est *INTERDIT* en VTT, c'est-à-dire lorsque la piste est balisée.** Tout coureur ne respectant pas ce point de règlement sera mis hors course.

Aucun essai, ni reconnaissance n'est autorisé pendant l'épreuve. Un concurrent rattrapé devra céder le passage et tout coureur devra respecter le parcours dans son intégralité.

Le classement de la descente s'effectue sur deux manches, la première manche dite manche de qualification, servira de manche de placement pour la manche finale.

Pour les reconnaissances et la manche de qualification, les pilotes prendront le départ toutes les 30 secondes dans l'ordre du classement général, en respectant l'ordre de départ, chapitre C1.3.

Pour la manche finale, les pilotes s'élanceront dans l'ordre inverse du classement obtenu lors de la manche de qualification, en respectant l'ordre de départ, chapitre C1.3.

Cependant, on retiendra la manche dans laquelle le concurrent a fait le meilleur temps pour le classement journalier.

Pour les épreuves DH/DH, 3 manches seront chronométrées, les 2 meilleures seront retenues et considérées comme 2 manches de DH à part entière pour le classement général et cumulées pour le classement journalier.

Les reconnaissances à pied uniquement sont autorisées la veille de l'épreuve de DH, à partir de 15h et/ou du moment que celle-ci est balisée/matérialisée. Les reconnaissances à vélo sont interdites la veille de l'évènement.

E- LES CLASSEMENTS

E1 - CLASSEMENTS JOURNALIERS

E1.1 - Classement individuel par épreuve

Le barème suivant sera appliqué pour chaque épreuve.

Chaque épreuve attribuera des points selon la grille.

Les abandons dans une épreuve marqueront la moitié des points du dernier coureur classé.

Attention : un abandon est un coureur qui prend le départ de l'épreuve et ne termine pas celle-ci (sur une chute ou incident mécanique).

Un coureur absent ne peut marquer aucun point : c'est un non partant.

Places	Points	Places	Points	Places	Points
1	150	26	37	51	3
2	140	27	34	52	2
3	130	28	31	53	1
4	122	29	28	54	1
5	117	30	25	55	1
6	113	31	24	56	1
7	108	32	23	57	1
8	103	33	22	58	1
9	98	34	21	59	1
10	94	35	20	60	1
11	90	36	19	61	1
12	86	37	18	62	1
13	83	38	17	63	1
14	79	39	16	64	1
15	75	40	14	65	1
16	71	41	13	66	1
17	67	42	12	67	1
18	63	43	11	68	1
19	59	44	10	69	1
20	55	45	9	70	1
21	52	46	8	71	1
22	49	47	7	72	1
23	46	48	6	73	1
24	43	49	5	74	1
25	40	50	4	75	1

E1.2- CLASSEMENT INDIVIDUEL JOURNALIER

Ce classement sera effectué pour l'attribution des récompenses par l'organisateur par l'addition des points obtenus sur les deux épreuves de la journée.

Afin de départager les égalités au classement journalier sur 2 épreuves, on donnera priorité à la place obtenue dans la spécialité.

Dans le cas de 2 spécialités dans la même journée, on donnera la prépondérance à la spécialité disputée l'après-midi.

Les filles auront désormais leurs points du classement scratch de la journée et non un classement féminin.

E1.3- CLASSEMENT JOURNALIER DES CLUBS

Ce classement sera effectué sur chaque manche du TRJV, il sera pris en compte dans chaque catégorie les résultats de la journée sur les 12 premiers garçons scratch et les 3 premières filles scratch (classement scratch avec les deux disciplines de la journée).

Les points comptabilisés seront les points obtenus par le coureur à l'issue des deux disciplines inscrites au programme.

Les quatre catégories concernées sont pupilles, benjamins, minimes et cadets.

Soit au maximum 60 résultats comptabilisés (15 résultats par catégorie)

E2- CLASSEMENT GÉNÉRAUX

E2.1- CLASSEMENT GÉNÉRAL INDIVIDUEL DU TRJV

Le classement général du TRJV se base sur les points obtenus lors des épreuves.

Les points obtenus sur le XCO seront ajoutés après la dernière épreuve.

Le Stage de préparation d'avril 2025 est fortement recommandé sauf en cas de : vacances familiales, stage du club/team d'appartenance ou blessure. Une non-participation peut mettre en péril la sélection en équipe régionale.

Le décompte final des points attribués à chaque coureur pour l'établissement du classement général se fera sur tous les résultats points acquis.

Le calcul final des points sera effectué avec le barème spécifique TRJV.

E2.2- CLASSEMENT GENERAL TROPHEE DES CLUBS

Il est établi par l'addition des points obtenus par chaque club sur chaque manche du TRJV.

Les Clubs ayant fournis des arbitres de trial se verront bonifiés de 20 points supplémentaires par arbitre, les clubs n'ayant pas fourni d'arbitre pourront être amputer de 10 points.

E3- PENALITES

DEPART REFUSE

Chapitre 5 : Non-respect des emplacements réservés aux partenaires.

Tout chapitre : Absence de casque ou casque non conforme, cintre non bouché, défaut de signature de la feuille de présence, **non-respect des bénévoles, arbitres ou signaleurs sur la ligne de départ, Equipement/matériel non conforme ou absent**

DECLASSEMENT

Chapitre 5 : Absence de marquage du vélo

PENALITES EN POINTS

Chapitre 5 : Non-respect des emplacements réservés partenaires constatés à l'arrivée : 50 pts

MISE HORS COURSE

Chapitre A4 : Absence sur un contrôle de passage ou non-respect du parcours

Chapitre A4 : Circulation en sens inverse du circuit

Chapitre A4 : Assistance matérielle extérieure

Chapitre B3 : Reconnaissance des zones Trial à VTT

Chapitre C3 : Essai durant l'épreuve et sur le parcours de descente hors des périodes de reconnaissance.

Chapitre D1 : non-respect de son couloir

Tout chapitre : non-respect de l'arbitre, des bénévoles, de l'organisateur pendant l'épreuve

Chapitre C3 : Reconnaissance du parcours de descente en VTT la veille de l'épreuve ou en dehors des plages horaire.

E4- RECLAMATIONS

Pour un fait de course : Dans l'heure qui suit l'arrivée de celle-ci, *par écrit*.

Sur le classement : Dans les 30 mn après l'affichage de l'arrivée par le coureur.

Le collège des commissaires règle le différent immédiatement après audition du réclamant.

Les décisions des commissaires sur fait de courses sont sans appel (classement, mise hors course...).

E5- SELECTION POUR LE TROPHEE DE FRANCE DES JEUNES VETETISTES 2024

Les 5 meilleures manches de trial, ainsi que les 5 meilleures manches de DH/enduro, et les 5 meilleures manches de coupe région Sud XCO comptent pour la sélection en Équipe Régionale pour le TFJV2025.

Les 4 premiers garçons et la 1^{ère} fille (benjamins, minimes et cadets) seront directement sélectionnés au TFJV.

Les 5^{ème}, 6^{ème} garçons et la 2^{ème} fille seront sélectionnés par la Commission Régionale VTT.

La composition de l'équipe Région Sud sera communiquée au plus tard la semaine qui suit la manche finale.

CRVTT SUD le 25/01/2025

Fany Etheve